

Procédure	Page n°1 sur 14
	Version: 005
Recommandations concernant le tri et l'élimination déchets activité	Date d'application :
soins	15/06/2017
	Indexation : QUA-PR-046

#### Ce mode opératoire n'a pour objet que la prévention du risque infectieux

#### **I - OBJET DU DOCUMENT**

- Elaborer des recommandations concernant la gestion des différentes catégories de déchets, de la production jusqu'à leur élimination dans le respect de la réglementation et des règles d'hygiène :
  - > Production
  - o Tri
  - Entreposage intermédiaire
  - o Collecte interne
  - Entreposage centralisé
  - Enlèvement
  - Gestion des locaux de stockage et des moyens de transport
- Optimiser le tri des DAS et autres déchets produits au CHU
- Respecter le tri conformément à la réglementation
- Eliminer chaque type de déchets selon la filière appropriée
- Assurer la protection du personnel, des patients et des visiteurs
- Protéger l'environnement
- Maîtriser les coûts
- Participer à la valorisation et au recyclage de certains déchets

#### **II - DOMAINE D'APPLICATION ET DESTINATAIRES**

Services de soins Blocs opératoires

Services médico-techniques : imagerie médicale et laboratoires

#### **III - DOCUMENT(S) DE REFERENCE**

#### 1. Documents législatifs

- Loi n° 75 du 15 Juillet 1975 relative à l'élimination des déchets : définit le terme de déchet et instaure le principe du « pollueur- payeur ». L'Hôpital est responsable de l'élimination des déchets : de la production à la destruction complète
- Loi du 13 juillet 1992 et décret du 3 février 1993 définissent :
  - o a- un plan régional d'élimination des déchets autres que les déchets ménagers
    - plan régional d'élimination des déchets industriels
    - plan régional (ou interdépartemental) de collecte et d'élimination des déchets d'activités de soins
  - b- plans départementaux d'élimination des déchets ménagers
- Arrêté du 7 septembre 1999 relatif au contrôle des filières d'élimination des déchets d'activités de soins à risques infectieux et assimilés et des pièces anatomiques.
  - o DASRI et assimilés et des pièces anatomiques :
    - interdiction de compacter
      - le volume des DASRI et assimilés
      - les poches, bocaux/ liquides biologiques, les récipients et débris de verre.
    - Impose :
      - une convention entre le producteur et le prestataire
      - un bordereau de suivi transport des DASRI et pièces anatomiques
  - o Indique les conditions d'entreposage des pièces anatomiques
- Arrêté du 14 octobre 2011 modifiant les arrêtés du 7 septembre 1999 relatifs aux modalités d'entreposage et au contrôle des filières d'élimination des DASRI et assimilés et des pièces anatomiques



Procédure	Page n°2 sur 14
	Version: 005
Recommandations concernant le tri et l'élimination déchets activité	Date d'application :
soins	15/06/2017
	Indexation : QUA-PR-046

Arrêté du 20 mai 2014 modifiant l'arrêté du 7 septembre 1999 relatif au contrôle des filières d'élimination des DASRI et assimilés et des pièces anatomiques et l'arrêté du 7 septembre 1999 relatif aux modalités d'entreposage des DASRI et assimilés et des pièces anatomiques

## 2. Autres recommandations

- Guide technique "Gestion des déchets dans les établissements de santé" MeaH, (Mission nationale d'expertise et d'audit Hospitaliers) 2008.
- Recommandations nationales : Prévention de la transmission croisée (Précautions complémentaires Contact) SFHH, avril 2009
- Manuel HAS /Certification Réf 15 : « L'élimination des déchets, notamment d'activité de soins est assurée »
  - Organisation de l'élimination des déchets (classification, protocoles de tri, transport, stockage, traitement, etc...)
  - o Formation, sensibilisation et mesures de protection du personnel
  - Recueil et analyse des dysfonctionnements
  - Actions d'amélioration
- Guide technique « Déchets d'activité de soins à risque » Comment les éliminer, Ministère de la Santé et des sports – Décembre 2009
- Surveiller et prévenir les infections associées aux soins SFHH HCSP- Ministère de la Santé et des Sports – septembre 2010
- Guide pratique « Pour une bonne gestion des déchets produits par les établissements de santé et médico-sociaux » – Ministère des Affaires Sociales et de la Santé – Mars 2016

#### **IV - DOCUMENTS ASSOCIES**

#### **Notes d'information CHU**

N°19 : Procédure d'évacuation en déchet des matelas usagés, 12/01/2017

N°561: Collecte des consommables Informatiques. 1/12/2016

N°121: Collecte des piles et batteries, 1/12/2008

N°122 : Collecte des déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE), 1/12/2008

#### **Autres documents**

Documents qualité concernant les déchets spécifiques des laboratoires

Pacemakers et tout DM fonctionnant avec une pile : élimination, C.H.U. de Toulouse, Avril 2017

Plaquettes A3 ou A4 d'information : modalités de tri des DAS

Procédure et registre d'élimination des pièces anatomiques d'origine humaine, CHU Toulouse, mai 2009, V2. Pôle EHL

Affiche « Bionettoyage du local à déchets » et Fiche de traçabilité

#### **V – DEFINITIONS ET ABREVIATIONS**

#### 1. Définitions

Déchet : « tout résidu d'un procédé de production, de transformation ou d'utilisation »

**Déchets d'activités de soins :** déchets issus des activités de diagnostic, de suivi et de traitement préventif, curatif ou palliatif, dans les domaines de la médecine humaine et vétérinaire. (Décret n° 97 – 1048 du 6 novembre 1997)

**DASRI**: DAS présentant un risque infectieux du fait qu'ils contiennent des microorganismes viables ou leurs toxines

**DAOM**: DAS assimilés aux ordures ménagères



Procédure Page n°3 sur 14

Version : 005 Date d'application :

15/06/2017

Indexation: QUA-PR-046

#### 2. Abréviations

ADEME : Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie

Recommandations concernant le tri et l'élimination déchets activité soins

ADR: Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route

ANDRA: Agence Nationale pour la gestion des Déchets RadioActifs

ATNC: Agents Transmissibles Non Conventionnels

BH3 : Bâtiment H3 (Hôpital Rangueil) BMR : Bactéries MultiRésistantes CHU : Centre Hospitalier Universitaire

CLIN : Comité de Lutte contre les Infections Nosocomiales

CMF: Chirurgie Maxillo-Faciale

CTIN: Comité Technique de lutte contre les Infections Nosocomiales

DAOM : Déchets Assimilables aux Ordures Ménagères

DAS : Déchets d'Activité de Soins

DASRI : Déchets d'Activité de Soins à Risque Infectieux DEEE : Déchets d'Equipements Electroniques et Electriques

DIB: Déchets Industriels Banaux

DM: Dispositif Médical

EHL: Pôle Equipement, Hôtellerie, Logistique

EOHH : Equipe Opérationnelle d'Hygiène Hospitalière FFP2 : Pièce Filtrante Faciale de type 2 (masque)

GBM: Génie Bio-Médical GRV: Grand Récipient Vrac HAD: Hospitalisation A Domicile IFB: Institut Fédératif de Biologie MCJ: Maladie de Creutzfeldt Jakob

OPCT : Objets Piquants Coupants Tranchants PAOH : Pièces Anatomiques d'Origine Humaine

PPR : Clinique Pierre-Paul Riquet

UU: Usage Unique

SETMI : Société d'Exploitation Thermique du Mirail SF2H : Société Française d'Hygiène Hospitalière

#### **VI - DESCRIPTIF**

Page 5 : VI.1. Règles d'hygiène pour le tri et la manipulation des déchets

Page 6 : VI.2. Conditionnements pour déchets

Page 7: VI.3. Locaux d'entreposage avant enlèvement

Page 8 : VI.4. DASRI : Déchets d'activité de soins à risque infectieux Page 11 : VI.5. DAOM : Déchets assimilables aux ordures ménagères

Page 13 : VI.6. Déchets spécifiques

#### VI.I. REGLES D'HYGIENE POUR LE TRI ET LA MANIPULATION DES DECHETS

### 1.1. Tri

Effectuer le tri à la source

- Le plus près possible du lieu de production
- Dès la réalisation d'un soin ou d'un acte médico-technique
- Dans un contenant adéquat

#### 1.2. Tenue

Revêtir une tenue de protection pour la manipulation des DAS

- Tablier plastique à usage unique
- Gants à usage unique

Réaliser une hygiène des mains après manipulations et retrait des gants



Procédure	Page n°4 sur 14
	Version: 005
Recommandations concernant le tri et l'élimination déchets activité	Date d'application :
soins	15/06/2017
	Indexation : QUA-PR-046

#### 1.3. Manipulation-Elimination

- Pour les soins, l'utilisation de poches individualisées de petite contenance est recommandée
- Les poches de petites contenances sont fermées et sont déposées dans une poche de 110 L de même catégorie de déchets
- Les poches DASRI et DAOM doivent être fermées avant de sortir de la chambre
- Les poches grand modèle sont fermées puis évacuées directement dans le conteneur / GRV

#### 1.4. Transport

Le transport des poches se fait soit avec un conteneur, soit avec un chariot spécifique à cet usage

- Eliminer les déchets dans des poches fermées le plus rapidement possible :
  - Avant le bionettoyage des locaux (chambre, bloc opératoire...)
  - o Entre deux interventions ou examens invasifs
- Nettoyer-désinfecter les supports de poches une fois par jour et chaque fois que souillés
- Ne pas transférer ou vider les déchets d'une poche poubelle dans une autre. Les déchets éliminés ne doivent plus être manipulés car risque d'Accidents avec Exposition au Sang.
- Ne pas poser les poches poubelle à même le sol
- Ne pas les faire traîner sur le sol
- Ne pas les prendre contre soi

Le compactage des DASRI, des verres, des liquides est interdit.

#### **VI.II. CONDITIONNEMENTS POUR DECHETS**

- Poches poubelles noires (DAOM)
- Contenants spécifiques jaunes (DASRI) :
  - o Collecteurs objets piquants coupants tranchants (OPCT)
  - Poches poubelle jaunes
  - Cartons doublés de poches jaunes pour déchets contenant des liquides ou milieux de culture (blocs, labos, dialyse...)
  - o Fûts jaunes pour déchets liquides
- Fûts bleus pour déchets de médicaments cytotoxiques (préparations injectables percutées et non administrées)
- GRV avec couvercles jaunes ou noirs maintenus fermés
- Poches spécifiques Kraft doublé de plastique et caisses bois « spécifiques » pour pièces anatomiques

#### 2.1. Règles d'utilisation

#### 2.1.1. Poches

#### Afin de:

- Limiter les Accidents avec Exposition au Sang, les troubles musculo-squelettiques.
- De faciliter la fermeture des poches
  - Respecter les limites de remplissage
  - Remplir aux 2/3 de leur capacité

Lors d'un soin, utiliser des poches à déchets individualisées (une jaune et une noire) ldentifier toutes les poches poubelle devant être déposées directement dans les GRV, avec une étiquette du service producteur de déchets ou par marquage avec un feutre indélébile (en rapport aux Accidents avec Exposition au Sang)



Procédure	Page n°5 sur 14
	Version: 005
Recommandations concernant le tri et l'élimination déchets activité	Date d'application :
soins	15/06/2017
	Indexation : QUA-PR-046

#### 2.1.2. Collecteurs OPCT

- Utiliser des collecteurs adaptés au volume et à la taille des objets à éliminer ou au volume de production
- Respecter les instructions du fabricant pour le montage du collecteur
- Vérifier que le couvercle est correctement monté avant l'utilisation du collecteur
- Noter la date de mise en service
- Ne pas dépasser la limite de remplissage
- Ne jamais forcer lors de l'introduction des déchets
- Disposer un collecteur à portée de main lors des soins pour permettre l'élimination immédiate de l'OPCT
- Fixer le collecteur sur un support
- Mettre la fermeture temporaire
  - o Lors du transport du collecteur
  - Après utilisation
- Éliminer dans poche jaune DASRI :
  - o Collecteur bien fermé avec fermeture définitive
  - o Dès que le niveau de remplissage est atteint
  - o Et/ou toutes les 48h à 72h
  - o 1 fois par semaine pour les secteurs qui produisent très peu

#### 2.1.3. Déchets liquides

- Gélifiants en poudre disponibles sur le marché
- Puis élimination par le circuit approprié

#### 2.2. Stockage

Dans le service producteur :

- Pour courte durée : pas plus de12 heures
- Dans un local dédié
- Dans un conteneur de transport
  - o Un conteneur dédié aux DAOM
  - o Un conteneur dédié aux DASRI
  - o Ou un conteneur séparant DAOM et DASRI

Identifier le conteneur en fonction de la catégorie des déchets entreposés.

Proscrire l'entreposage des déchets dans des zones propres.

Règles spécifiques pour le fût bleu entreposé dans le local « retour soins » :

- Délai d'utilisation 1 mois puis déposé dans le local intermédiaire déchets

#### 2.3. Elimination

Au moins deux fois par jour

#### 2.4. Transport vers le local intermédiaire

Avec les conteneurs de transport fermés et propres

- o Un conteneur dédié aux DAOM
- o Un conteneur dédié aux DASRI

Ou si container muni d'une séparation : transport DASRI et DAOM en même temps Ou si local très proche : sur un chariot à deux étages, un étage pour les DASRI et un étage pour les DAOM

Nettoyer-désinfecter le conteneur et/ou le chariot de transport après chaque utilisation Enregistrer sur un document les différentes procédures (MO entretien des conteneurs)



Procédure	Page n°6 sur 14
	Version: 005
Recommandations concernant le tri et l'élimination déchets activité soins	Date d'application : 15/06/2017
Soms	Indexation : QUA-PR-046

#### VI.3. LOCAUX D'ENTREPOSAGE AVANT ENLEVEMENT

#### 3.1. Local interne aux unités de soins

- Identifié
- Dédié aux déchets (possibilité de l'utiliser pour l'entreposage des rolls de linge sale)
- Porte maintenue fermée
- Entretien quotidien et chaque fois que nécessaire (cf. affiche « Bionettoyage du local à déchets »)
- Enregistrement de l'entretien sur un document en vue de la traçabilité

#### 3.2. Local intermédiaire avant enlèvement par le prestataire

- Identification de l'usage du local sur la porte : « local déchet » avec pictogrammes « incendie » et « déchets à risques infectieux »
- Porte maintenue fermée et sécurisée par un digicode ou badge (obligation règlementaire)
- Entretien quotidien par l'équipe en charge du bionettoyage du local et chaque fois que nécessaire (cf. affiche « Bionettoyage du local à déchets »)
- Enregistrement de l'entretien sur un document en vue de la traçabilité

#### Si compacteur

Entretien quotidien des surfaces extérieures par l'équipe en charge du bionettoyage du local et chaque fois que nécessaire.

#### VI.4. DASRI: DECHETS D'ACTIVITE DE SOINS A RISQUE INFECTIEUX

# Déchets à éliminer obligatoirement par la filière DASRI en raison de leur nature et de leur origine :

- Tout matériel de soins et tout objet souillé par/ou contenant du sang, un autre liquide biologique (liquide pleural, péritonéal, péricardique, amniotique, synovial, céphalorachidien...)
- Matériels et matériaux piquants ou coupants destinés à l'abandon, qu'ils aient été ou non en contact avec un produit biologique
- DAS présentant un risque infectieux du fait qu'ils contiennent des microorganismes viables ou leurs toxines : certains déchets en contact avec un patient relevant de précautions complémentaires

#### 1. Matériel de soins à éliminer par la filière DASRI

- Tout petit matériel de soins fortement évocateur d'une activité de soins et pouvant avoir un impact psycho-émotionnel indépendamment de toute notion de risque infectieux :
  - o Seringue, tubulure, sonde, canule, drain,
- Produits sanguins à usage thérapeutique incomplètement utilisés
- Déchets anatomiques humains non aisément identifiables par un non-spécialiste
- Déchets issus des activités de thanatopraxie
- Certains déchets de laboratoire : prélèvements, milieux de culture
- Déchets souillés de médicaments cytotoxiques :
  - Filtres des hottes à flux laminaire et des isolateurs
  - o DM et matériels/préparation, poches, tubulures, compresses, gants, ...



Procédure	Page n°7 sur 14
	Version: 005
Recommandations concernant le tri et l'élimination déchets activité	Date d'application :
soins	15/06/2017
	Indexation : QUA-PR-046

# 2 Matériels de soins issus de prise en charge d'un patient ayant un statut infectieux identifie

Précautions complémentaires	Types de déchets DASRI (poches jaunes)
AIR	
- Rougeole	Masque chirurgical du patient
- Tuberculose	
- Varicelle	
- Grippe AH1N1	
GOUTTELETTES	
- Grippe saisonnière	Masque chirurgical du patient
<ul> <li>Virus respiratoire syncytial (VRS)</li> </ul>	
- Adénovirus	
- Coqueluche	
- Scarlatine	
- Méningite (méningocoque, haemophilus)	
- Epiglottite (haemophilus)	
- Oreillons	
- Rubéole	
- Autres	
CONTACT	
- BMR	Tablier, surblouse
<ul> <li>Virus Respiratoire Syncytial (VRS)</li> </ul>	Gants
- Zona	Protections féminines, couches et protections pour enfants
<ul> <li>Varicelle (plus précautions complémentaire</li> </ul>	et pour adultes incontinents en contact avec liquides
de type air)	infectés
- Infection entérique	Gants de toilette
- Tout autre microorganisme sur décision	Déchets en contact avec environnement (bandeaux de
médicale conjointe avec l'unité de soins et	lavage à usage unique, carrés d'essuyage,)
l'EOHH	
Clostridium difficile	Tous les déchets en contact avec le patient et son
Gale	environnement



Procédure

Recommandations concernant le tri et l'élimination déchets activité
soins

Page n°8 sur 14

Version : 005
Date d'application :
15/06/2017
Indexation : QUA-PR-046

# 3. Conditionnement et élimination (contenant de couleur jaune)

NATURE DU DECHET	CONDITIONNEMENT
DAS souillés avec sang, liquides biologiques	
Recueil expectoration, bocaux aspiration	
Produits sanguins labiles à usage thérapeutique utilisés ou	
incomplètement utilisés	
Seringues, tubulures de perfusion, sondes, canules, drains,	
dispositifs de drainage utilisés ou non	Poche jaune
Déchets souillés de médicaments cytotoxiques	Ψ
Déchets issus des activités de thanatopraxie	GRV à couvercle Jaune
Équipements de protection individuelle à UU porté par des	
professionnels exposés à des agents biologiques (ex : prise en	
charge de patients relevant de précautions complémentaires)	
Déchets anatomiques d'origine humaine correspondant à des	
fragments non aisément identifiables par un non-spécialiste	
Matériel utilisé pour les soins de bouche, d'oreilles et oculaires si ce	
site anatomique est infecté	
Matériel de soins utilisé en odontologie	
Médicaments périmés	
Placentas	
Ampoules en verres coupants et fragiles	Collecteur spécifique OPCT
Objets piquants coupants tranchants (aiguilles sécurisées ou non,	, <b>Y</b> .
lames bistouri, lames laboratoire)	Poche jaune
Seringues avec aiguilles pré-montées sécurisées ou non	▼ GRV à couvercle Jaune
Déchets de laboratoire (ex : milieux de culture, tubes de	GRV a couvercie Jaurie
prélèvements)	Carton doublé
Dispositifs contenant de grandes quantités de liquides biologiques	de plastique jaune
utilisés en hémodialyse, bloc opératoire (ex : circuits dialyse,	uc plastique jaurie
dispositifs de drainage, circuits extracorporels)	GRV à couvercle Jaune
Déchets liquides	Fût jaune
	<b>1 1 1 1 1 1 1 1 1 1</b>
	GRV à couvercle Jaune
	Ou Rolls dédiés (PPR)



Procédure	Page n°9 sur 14
	Version: 005
Recommandations concernant le tri et l'élimination déchets activité	Date d'application :
soins	15/06/2017
	Indexation : QUA-PR-046

## VI.5. DAOM: DECHETS ASSIMILABLES AUX ORDURES MENAGERES

## 1. Déchets non à risque (contenant noir)

Dé	chets sans contact avec le patient	
_	Papier essuie-mains	
-	Flacons de perfusion (verre ou plastique), de préparation	
	médicamenteuse, d'antiseptique, de médicaments vides hors	
	cytotoxiques, de collyre	Poche noire
-	Tenue vestimentaire à usage unique non souillée par des liquides	Ψ
	biologiques (sang, pus):	GRV à couvercle NOIR
	<ul> <li>Masques chirurgicaux, APR (FFP2), à charbon, aérosol,</li> </ul>	
	Gants utilisés pour le bionettoyage  Tablication partier	
	Tablier de protection  Table l'agree de protection l'adens de produite	
	<ul> <li>Emballages : papier, plastique, bidons de produits</li> </ul>	
	désinfectants vides, verre	
	<ul> <li>Déchets d'ordre administratif</li> <li>Seringue à embout détrompé de 60ml (connexion sécurisée) utilisée</li> </ul>	
-	pour la nutrition entérale en pédiatrie	
Dé	chets en contact avec patient	
	5.10.00 5.11 50.11.00 pulloni	
En	contact avec la peau saine :	
_	Plâtres	
_	Attelles	
-	Bandes	
-	Gants de toilette	Poche noire
-	Pansements américains	₩
-	Compresses	GRV à couvercle NOIR
-	Boues et paraffine	
	<u>Egalement</u>	
_	Compresses et mouchoirs d'utilisation normale	
_	Protections féminines (sauf liquide amniotique)	
_	Protections ou couches pour enfants et adultes incontinents,	
	souillées et protections type Absorbex® (selles, urines non infectées)	
-	Matériel de recueil :	
	<ul> <li>D'urine préalablement vidangé,</li> </ul>	
	<ul> <li>De liquide gastrique et/ou de selles non infectés</li> </ul>	
1	Matériel utilisé pour les soins de bouche, d'oreilles et oculaires	



Procédure	Page n°10 sur 14
	Version: 005
Recommandations concernant le tri et l'élimination déchets activité soins	Date d'application : 15/06/2017
331110	Indexation : QUA-PR-046

# 2. Autres déchets

Verre	
(Carafe, biberon, flacons jus de fruit, sirop, flacons médicaments vides,	
perfusion, ampoule, bocal à urine, bouteille)	
	Poche noire et cartons
Pour éviter les risques de coupures entre le lieu de production et le lieu	Ψ
d'élimination, il est préconisé dans chaque unité de soins :	GRV à couvercle NOIR
- De doubler un carton d'emballage de récupération d'une poche	
poubelle noire qui sera fermée	
- D'éliminer le carton et la poche dans le conteneur DAOM	
- Pour les secteurs munis de compacteurs DAOM : dans un carton	
type carton de compactage (rappel : pas de compactage de verre)	
Cartons d'emballage	Chariots grillagés spécifiques
Mise à plat	dans le local intermédiaire
Bidons de produits désinfectant vides et rincés	Poches noires
	GRV à couvercle NOIR
Matelas	
- Nettoyer-désinfecter le matelas avec un détergent-désinfectant de	
,	Disposer le matelas houssé
surface	
surface - L'emballer sous housse (utiliser la housse neuve qui enveloppe le	dans le local déchet
	dans le local déchet intermédiaire



Procédure	Page n°11 sur 14
	Version: 005
Recommandations concernant le tri et l'élimination déchets activité	Date d'application :
soins	15/06/2017
	Indexation : QUA-PR-046

# **VI.6. DECHETS SPECIFIQUES**

Nature des déchets	Elimination	
Dispositifs médicaux fonctionnant au moyen d'une pile		
(stimulateur cardiaque, défibrillateur cardiaque,)		
Ces dispositifs médicaux possèdent une pile et des		
composants électroniques qui nécessitent la mise en place d'une filière d'élimination particulière (cf. procédure d'Avril		
<ul> <li>2017)</li> <li>Procéder à l'explantation du dispositif médical (sans les électrodes)</li> </ul>	Appel au 801 pour évacuation vers l'Institut Fédératif de Biologie	
<ul> <li>Immerger le boîtier dans un bain de détergent/désinfectant pour les dispositifs médicaux immergeables (durée 15 mn)</li> <li>Brosser et rincer</li> <li>Emballer dans une poche plastique transparente type poche examen, coller l'étiquette du service</li> <li>Inscrire la date d'explantation</li> <li>Compléter l'imprimé n° 401717 « attestation de traitement des pacemakers »</li> </ul>	déchets toxiques pour traitement sur filière agréée	
- Conserver une copie du certificat dans le dossier de soin		
Pièces anatomiques d'origine humaine : fragments d'organes ou de membres, aisément identifiables par un non spécialiste  - Identification du sac avec une étiquette (code de l'atelier d'édition : 400888):  - PAOH destinée à la crémation - Date production - Intitulé du service producteur - Code UA du service producteur - N° enregistrement de la pièce au registre  Traçabilité dans un registre comportant (code de l'atelier d'édition : 400889): - Identification garantissant l'anonymat du patient - Date production - Date enlèvement - Date crémation	<ul> <li>de plastique spécifique aux PAOH – code article 29357 ou 29358 en 80 ou 30</li> <li>Entreposage en chambre mortuaire dans une case réfrigérée ou congélation</li> <li>Mise en caisse bois (type reliquaire) avant l'enlèvement par prestataire</li> <li>Destruction en crematorium</li> <li>Retour du bordereau de suivi d'élimination des pièces anatomiques (imprimé CERFA 11350*01) au responsable d'exploitation gestion déchets du CHU qui le transmet au cadre du service producteur.</li> <li>Le cadre doit renseigner la date de crémation sur le registre</li> </ul>	
Déchets radioactifs : traitement en fonction de la durée de décroissance du déchet radioactif		
Déchets ayant une décroissance radioactive inférieure à 100 jours     Puis élimination filière DASRI     Traçabilité obligatoire dans un bordereau de suivi      Déchets ayant une décroissance radioactive supérieure à 100 jours     Stockage dans un lieu spécifique sur chaque site	médecine nucléaire dans un local dédié Elimination par la filière DASRI quand niveau décroissance suffisant (défini par service médecine nucléaire) Elimination par l'ANDRA à la demande du service producteur	
Dispositif médical utilisé chez un patient suspect ou atteint de maladie de Creutzfeld-Jakob (MCJ)  - Prédésinfecter, nettoyer et inactiver le dispositif  - Stocker le dispositif et le bac de pré désinfection dans une armoire fermée à clef	Carton double emballage identifié	
<ul> <li>Après confirmation du diagnostic destruction du DM par incinération, circuits filières DASRI</li> <li>Remplir un bordereau de suivi spécifique DASRI</li> </ul>		
- Hempili un porderead de saivi specifique DASM		



Procédure	Page n°12 sur 14
	Version: 005
Recommandations concernant le tri et l'élimination déchets activité	Date d'application :
soins	15/06/2017
	Indexation : QUA-PR-046

#### **Piles Batteries**

- Chaque service (soins, médico-technique, administratif, technique...) doit récupérer les piles dans un contenant de son choix (sac plastique transparent, petits cartons...)
- Apporter et vider le contenant dans les caisses (piles usagées)

(Cf. note N°121)

#### Caisses crocos:

#### Purpan

Locaux de LOGITECH, locaux du G.B.M. LOGISUD (R.D.C)

#### Rangueil:

- au 2<sup>ème</sup> sous-sol dans le local situé au fond à gauche du couloir H1, en face de l'IRM. (dernier local à gauche)
- 4ème étage H1, local courriers/bilans

#### Larrey:

- RDC local prélèvements/machine à glaçons

# Hôpital enfants, Hôpital Paule de Viguier, PPR, URM :

- Relais logistique

#### Psychiatrie, Garonne:

Zone centralisée déchets

Piles

#### Filière déchets chimiques et toxiques

#### **Consommables informatiques**

(Ex; / toners, cartouches imprimantes, tambours des fax et photocopieurs)

- Les services doivent OBLIGATOIREMENT les déposer dans les locaux intermédiaires déchets et dans les emballages d'origine
- Le prestataire de collecte interne des déchets se charge d'évacuer les consommables vers les points de collecte centralisés
- Sur PPR et URM, remettre les consommables aux agents logistiques qui assureront leur évacuation

Appareils contenant des éléments électriques ou électroniques. (Ex. : tondeuses électriques, appareils informatiques, appareils ménagers, ...)

- Les équipements devront impérativement faire l'objet d'un nettoyage-désinfection de surface
- Les services font appel aux Equipes Polyvalentes de leur site, afin de les faire acheminer vers le point de stockage – signalétique « DEEE » (Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques)

(cf. : note n° 122)

#### Purpan et Rangueil

Locaux déchets centralisés

Lieux de collecte (voir liste note n°561)

Collecte et traitement effectués par un prestataire agréé

# Hôpital Purpan :

- 2 conteneurs installés dans les box grillagés situés dans la cour des services techniques (face à l'entrée des livraisons de l'ancien magasin atelier);
- 4 conteneurs au sous-sol du bâtiment LOGISUD (service bio-médical)

#### Hôpital Rangueil

 3 conteneurs au 2<sup>ème</sup> sous-sol dans local situé au fond à gauche du couloir H1, en face de l'IRM. (dernier local à gauche)

#### **Hôpital Larrey**

- Niveau R-2 (service biomédical)

#### **Hôpital La Grave**

- locaux des services techniques



Procédure	Page n°13 sur 14	
Recommandations concernant le tri et l'élimination déchets act soins	Version: 005	
Ampoules et néons - Collectés et stockés par les services techniques	Hôpital Purpan - Couloir des services techniques, coté atelier électricité	
	Hôpital des enfants et Hôpital Paule de Viguier  - Local dédié au service technique  Hôpital Rangueil  - près des 3 conteneurs DEEE au 2ème sous-sol du couloir H1, en face de l'IRM (dernier local à gauche)  Hôpital Larrey  - Transférés sur le site de Rangueil par les services techniques	
	Hôpital La Grave - locaux des services techniques	
Amalgames dentaires     Envoyés vers le service « odontologie » de Rangueil par les services « producteur », dans un contenant fermé     Enlèvement programmé par le responsable « déchet » sur appel du service odontologie de Rangueil	Collecte et traitement effectué par un prestataire agréé	
Déchets toxiques  Les déchets sont au préalable triés par le Laboratoire, selon leur nature, dans des contenants mis à disposition par le fournisseur  Les déchets chimiques toxiques font l'objet d'un enlèvement et destruction par une Société spécialisée	La collecte des déchets par un prestataire agréé est effectuée  - Aux points de regroupements des déchets du Pôle de Biologie  - Au Chapitre, pour les déchets produits par la stérilisation centrale	
Déchets Cytotoxiques (médicaments anti-cancéreux en préparation injectable et percutée) -cf. note n° - Déposer le fût bleu dans le local intermédiaire déchets. Le prestataire de collecte interne des déchets se charge de son évacuation vers la zone de stockage des déchets dangereux Pour une évacuation ponctuelle, contacter le pôle biologie au 45349 pour demander une mise à disposition d'un fût.	-	
Médicaments pharmaceutiques périmés	Eliminés dans les DASRI (poches jaunes) selon le circuit en vigueur	
Objets ou matériels encombrants ex.: chaise cassée, matériels défectueux et non réformés demander aux équipes polyvalentes du site concerné de venir récupérer l'encombrant dans le service afin de l'acheminer vers la benne « objets encombrants » D.I.B. (déchets industriels banaux)	Eliminés dans des bennes ouvertes (D.I.B.) ou filière « ferraille » si éléments métalliques	
Film radio - Enlèvement programmé par le responsable « déchet » sur appel des services « imagerie » ou autres services	Collecte des déchets par un prestataire agréé	



#### Procédure

Recommandations concernant le tri et l'élimination déchets activité soins

Page n°14 sur 14

Version : 005 Date d'application :

15/06/2017

Indexation: QUA-PR-046

#### **Documents confidentiels (hors Hôtel-Dieu et PREFMS)**

Des consoles permettant la récupération et la destruction des documents confidentiels sont disponibles sur les différents sites du CHU. Une collecte est assurée de manière régulière par un prestataire privé qui assure la destruction des documents sur les sites concernés.

Pour toute demande ponctuelle concernant une évacuation importante de document, ne pas encombrer la console. Des poches spécifiques sont mises à disposition sur simple demande auprès de votre responsable gestion des déchets. Ces poches sont ensuite enlevées par le prestataire privé lors de ses collectes de consoles.

Afin de récupérer tout document mis par erreur dans une console sécurisée, veuillez contacter :

- Soit le responsable de la gestion des déchets au 24243
- Soit le PC sécurité du site concerné au 20 qui traiteront votre demande

Consoles sécurisées et identifiées « SHRED-IT »

Poches en papier blanc.

Destruction sur site et valorisation du papier en filière agréée

# <u>VII.TRACABILITE PACEMAKER DEUX VOLETS REFERENCE 401717 UN VOLET /DOSSIER PATIENT ET UN VOLET JOINT AU PACEMAKER DANS POCHE EXAMEN</u>

	NOM	FONCTION	DATE
REDACTION	Magalie	Responsable GED instances	22/06/2017
	PIERREJEAN.M	·	
VERIFICATION	Xavier VERDEIL	Responsable GED instances	22/06/2017
APPROBATION	Bruno MARCHOU	Responsable GED instances	22/06/2017